CHARTE DES VALEURS

Adoptée par l'Assemblée générale le 28 octobre 2005

La Charte des valeurs est un document important pour la FEANTSA et ses organisations membres. La Charte guide le travail de la FEANTSA. Toutes les activités développées par la FEANTSA s'inscrivent dans le cadre de la Charte des valeurs. Cette Charte garantit un niveau élevé de cohérence entre les membres actuels et futurs de la FEANTSA. Toutes les organisations candidates à l'adhésion sont invitées à adhérer à la Charte des valeurs.

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres se sont engagées à promouvoir les principes d'égalité, de justice sociale, de solidarité, de lutte contre la discrimination et de promotion et respect des droits fondamentaux pour tous.

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres cherchent à défendre le droit de chaque personne à vivre dans la dignité et promouvoir le droit de toutes les personnes à bénéficier d'un logement sûr, adéquat et abordable.

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres se sont engagées à prévenir et réduire le sans-abrisme en vue de son élimination progressive.

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres se sont engagées à un réaliser un travail de qualité pour trouver des solutions créatives et durables au sans-abrisme et au mal-logement.

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres se sont engagées à la réalisation du droit au logement internationalement reconnu.

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres reconnaissent que les stratégies efficaces de lutte contre le sans-abrisme se basent sur les vrais besoins des personnes sans abri et devraient dès lors lutter contre les causes structurelles et individuelles du sans-abrisme.

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres estiment que les personnes sans abri sont des membres à part entière de la société et considèrent les droits suivants comme particulièrement important à cet égard :
    - Le droit à l'inclusion sociale et à la citoyenneté
    - Le droit d'être traité avec dignité et respect
    - Le droit à des services accessibles de qualité afin de répondre aux besoins et aspirations des personnes qui les utilisent
    - Le droit de participer à la prise des décisions qui les concernent
    - Le droit à la vie privée, la sécurité et la confidentialité

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres se sont engagées à coopérer et à travailler ensemble avec d'autres acteurs importants qui partagent les mêmes valeurs dans le meilleur intérêt des personnes sans abri

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres s'évertuent à travailler de façon inclusive et démocratique

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres se sont engagées à travailler avec transparence, intégrité et honnêteté

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres attachent une importance à la diversité et estiment que la différence peut renforcer les organisations et les communautés

- ✓ La FEANTSA et ses organisations membres reconnaissent que les échanges transnationaux, les échanges d'informations, les plaidoyers et la sensibilisation du public sont des ressources utiles pour avoir un impact sur les politiques publiques et les services.